Nations Unies S/PV.6628



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6628e séance

Jeudi 6 octobre 2011, à 10 heures

New York

Président :	Mme Ogwu	(Nigéria)
Membres :	Afrique du Sud	M. Mashabane
	Allemagne	M. Wittig
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Alzate
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Bonne
	Gabon	M. Messone
	Inde	M. Kumar
	Liban	M. Salam
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei (S/2011/603)

11-53431 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei (S/2011/603)

La Présidente (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Soudan du Sud et du Soudan à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance. Au nom du Conseil, je lui souhaite la bienvenue pour sa première intervention au Conseil depuis sa nomination.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/603, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei.

Je donne maintenant la parole à M. Ladsous.

M. Ladsous : Je vous remercie, Madame la Présidente, et merci de vos paroles aimables à mon égard. Je suis enchanté de me joindre à vous aujourd'hui pour ce premier exposé au Conseil de sécurité en ma qualité de Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

Cet exposé, vous l'avez dit, Madame la Présidente, porte sur la situation dans la zone d'Abyei. Le Conseil est saisi du rapport du Secrétaire général (S/2011/603), qui présente un tableau complet de la situation au cours des deux derniers mois. Je me propose de livrer au Conseil les derniers éléments relatifs à la situation sécuritaire sur le terrain, à l'état du déploiement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et des négociations politiques. Je présenterai également les recommandations du Secrétaire général en faveur d'une modification du mandat de la FISNUA, afin d'intégrer la composante du soutien du mécanisme de contrôle des frontières établi par le Soudan et le Soudan du Sud. Je répondrai ensuite aux questions des membres du Conseil s'ils le souhaitent.

La situation sécuritaire et humanitaire dans la région demeure inchangée depuis juin 2011. La communauté humanitaire continue à assister des populations déplacées d'environ 110 000 personnes à Agok et dans l'État du Warrap dans le Soudan du Sud. Malheureusement la distribution de l'aide humanitaire reste handicapée par les inondations et par les restrictions relatives à l'émission des autorisations de vol et de sécurité. Les Forces armées du Soudan (FAS) et l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) sont respectivement présentes au nord et au sud de la rivière Kiir/Bahr el-Arab. Bien que la FISNUA n'ait pas observé de mouvements importants de part et d'autre de la rivière, non plus que d'altercations entre les deux forces, le climat reste tendu. La présence de mines demeure également un sujet de préoccupation, comme en témoigne la mort tragique de quatre soldats éthiopiens le 2 août lors de l'explosion d'une mine terrestre.

En ce qui concerne la situation relative aux droits de l'homme, comme il a été rapporté précédemment, le Haut-Commissaire a dépêché une mission d'évaluation à Abyei pour examiner les allégations d'abus des droits de l'homme suite aux hostilités de mai 2011, mais cette mission n'a pas reçu l'autorisation de se rendre à Abyei.

Aujourd'hui, 1 780 soldats de la FISNUA sont déployés sur le terrain, y compris un petit contingent à Kadugli où la FISNUA a repris, le 2 octobre, la base logistique qui appartenait précédemment à la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS). Des observateurs militaires ont pris poste dans la ville d'Abyei, à Agok et à Diffra; des officiers de liaison ont été identifiés pour être déployés à Khartoum et à Juba, et une petite équipe a été mise en place pour faciliter la mise en route de la mission. Depuis le 23 août, la FISNUA a commencé à patrouiller dans la ville d'Abyei, à Agok, à Diffra, à Banton et à Noon ainsi que le long des routes principales. La mission a également effectué des patrouilles et des opérations de reconnaissance aérienne. Elle a déjà entamé des activités de déminage en attendant le déploiement du personnel du Service de la lutte antimines de l'ONU. Des préparatifs ont été entrepris pour réparer le pont de Banton dès l'amélioration du temps et de l'état des routes. Comme le savent les membres du Conseil, le pont de Banton est un point stratégique qui relie le sud et le nord de la zone d'Abyei. Il est donc essentiel pour le retour des populations déplacées, ainsi que pour l'approvisionnement et les opérations de la FISNUA.

On peut considérer que le déploiement de la FISNUA est une réussite importante au vu des obstacles nombreux auxquels la mission a dû faire face, y compris des délais dans l'émission des autorisations de vol et d'accès routier qui ont causé une pénurie de carburant, ainsi que de rations, des délais dans l'émission de visas et de cartes de séjour, et enfin, je le redis, de très fortes pluies. Nous continuons à traiter ces problèmes afin de déployer 900 soldats supplémentaires avant la fin octobre, pour renforcer la mission avant le début de la migration des pasteurs Misseriya.

Pour améliorer notre coopération avec les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud et tenter de résoudre les problèmes opérationnels liés au déploiement de la FISNUA, un mécanisme consultatif a été mis en place entre l'ONU et les Gouvernements éthiopien, soudanais et sud-soudanais. Ce mécanisme consultatif quadripartite s'est réuni pour la première fois le 27 septembre à New York et nous avons pu avancer sur plusieurs dossiers, notamment l'allocation de terrain pour la suite du déploiement, l'ouverture des voies d'approvisionnement et le déminage. J'ajoute que je me suis entretenu hier avec le Ministre d'État représentant le Gouvernement soudanais et que j'ai reçu de lui des garanties sur l'émission des visas.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Les membres du Conseil se souviendront que, conformément aux termes de l'accord du 20 juin concernant les arrangements temporaires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei, toutes les forces armées doivent se retirer de la zone et la FISNUA doit constituer la seule présence militaire à Abyei. Ce retrait est essentiel pour faciliter le retour des personnes déplacées, créer les conditions propices à une migration pacifique des Misseriya et établir la confiance entre les parties.

Face au manque de progrès réalisés dans le retrait des forces armées en juillet et en août, nous avons été encouragés lorsque le 8 septembre, le Comité mixte de contrôle d'Abyei a convenu d'un calendrier pour le redéploiement de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) et des forces des FAS, lors d'une réunion tenue à Addis-Abeba facilitée par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. Les parties ont convenu que le retrait commencerait le 11 septembre et se terminerait le 30 du même mois. Ces dernières semaines, le Chef de mission de la FISNUA, le général de corps d'armée Tesfay, a continué d'encourager les parties à prendre les mesures requises afin de refléter l'esprit de l'accord.

Malheureusement, à ce jour, la FISNUA n'a pas constaté de progrès notables s'agissant du retrait des forces armées de la zone d'Abyei. Une deuxième réunion du Comité mixte de contrôle d'Abyei, qui devait avoir lieu d'abord le 15 puis le 30 septembre, a de nouveau été reportée. Le 30 septembre, selon des informations communiquées par les médias, un porte-parole des Forces armées soudanaises a déclaré que les soldats soudanais resteraient dans l'Abyei jusqu'à ce que la FISNUA soit pleinement déployée. Le Gouvernement sud-soudanais a accusé le Soudan de maintenir ses soldats en place afin d'empêcher le retour des personnes déplacées. Les deux parties n'ont pas progressé dans la formation de l'Administration de la région d'Abyei, qui est au point mort depuis début juillet, car les parties ne se sont pas encore mises d'accord sur sa direction. S'agissant du rôle de la FISNUA, une Administration de la région d'Abyei fonctionnelle est indispensable à la création du Service de police d'Abyei, et le mandat de la FISNUA lui impose d'appuyer ce processus.

Le fait qu'il n'y ait guère eu de progrès vers la mise en œuvre de l'Accord du 20 juin est particulièrement préoccupant à l'approche de la prochaine migration des Misseriya. Les membres du Conseil se rappelleront que, du fait de problèmes politiques et de sécurité, la migration de l'année dernière par la région d'Abyei a été bloquée. A cet égard, et compte tenu des hostilités de mai dernier et du fait que les Misseriya traverseront une frontière internationale, nous craignons que la migration de cette année ne soit plus délicate et qu'elle mette à l'épreuve les relations entre les deux pays. De graves tensions risquent de naître dans la région d'Abyei si les forces armées restent en place et que les Ngok Dinka déplacés ne peuvent rentrer avant la fin de la saison des semailles, qui a déjà commencé.

La FISNUA est en train d'être configurée en vue de concourir, dans la limite de ses capacités, à une migration pacifique et à la protection des civils, mais les meilleurs efforts de la Mission ne sauraient nous faire oublier qu'il est urgent d'accomplir des progrès sur le plan politique. Les parties doivent donc redoubler d'efforts pour retirer leurs forces armées, créer l'administration conjointe et lancer des initiatives de relèvement et de réconciliation dans l'Abyei.

Les membres du Conseil se rappelleront que le 30 juillet, le Soudan et le Soudan du Sud ont signé le dernier des accords conclus concernant les frontières, dans lequel ils se sont à nouveau engagés à créer un mécanisme de surveillance des frontières et à envisager de confier à la FISNUA un rôle d'appui de premier plan. En vertu de cet Accord, le général de corps d'armée Tesfay a mené une mission de reconnaissance début août avec les deux parties afin de définir les éventuelles modalités et structures de la mission d'appui à la surveillance des frontières. Les résultats ont été examinés au cours d'une réunion du Mécanisme politique et de sécurité conjoint le 18 septembre, qui a été présidée par le Président Thabo Mbeki. Bien que la réunion n'ait pas débouché sur un accord officiel portant sur tous les détails techniques, elle s'est déroulée dans une atmosphère constructive, et nous espérons que les emplacements des bases d'opérations et du quartier général de la Mission seront définis officiellement à la prochaine réunion, qui aura lieu à Djouba le 18 octobre.

Sur la base de ces faits encourageants, le Secrétaire général a proposé de modifier le mandat de la FISNUA pour y incorporer l'appui au mécanisme de surveillance des frontières et le respect des engagements pris en matière de sécurité par les parties le long de la frontière, en vertu d'un mandat relevant du Chapitre VI. Comme le décrit en détail le Secrétaire général dans son rapport, les nouvelles tâches de la FISNUA consisteraient à soutenir les activités opérationnelles des parties le long de la zone frontalière démilitarisée de sécurité, notamment les vérifications, enquêtes et activités de suivi et d'arbitrage, la coordination, l'échange d'informations et les patrouilles; maintenir les diagrammes et les références géographiques et cartographiques nécessaires; faciliter la liaison entre les parties; et soutenir le renforcement des capacités des mécanismes bilatéraux de gestion le long de la frontière de façon à les rendre efficaces. Nous proposons de réaliser ceci avec les effectifs actuels, à savoir 4 200 soldats.

Notre proposition envisage de reconfigurer la FISNUA autour de deux piliers, chacun se voyant confier un ensemble de tâches différentes, même s'ils dépendront de la même direction et de la même structure de gestion. Le nouveau pilier vise à ce que le Mécanisme de surveillance des frontières dispose de 297 membres d'unités de protection, 90 observateurs militaires et 146 éléments précurseurs, sous réserve d'un accord final entre les parties sur le nombre des bases d'opérations. Ces éléments seraient déployés dans quatre secteurs conjoints de vérification et de surveillance des frontières, disposant chacun d'un quartier général bénéficiant du soutien de 10 équipes permanentes conjointes de vérification et de surveillance des frontières au maximum, ces équipes étant composées de personnel venant du Soudan, du Soudan du Sud et de la FISNUA et dirigées par la FISNUA. La Mission se servirait des bases d'opérations, des ressources, des infrastructures et des voies d'approvisionnement établies par la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et la FISNUA.

Pour que la FISNUA puisse fournir cet appui au Mécanisme de surveillance des frontières, un certain nombre de conditions doivent être remplies. Premièrement, il est essentiel que les parties continuent d'œuvrer à la conclusion des arrangements techniques relatifs au Mécanisme de surveillance des frontières, notamment en ce qui concerne l'emplacement des bases d'opérations et des quartiers généraux. Deuxièmement, la FISNUA doit recevoir le plein appui des Gouvernements soudanais et sud-soudanais, qui doivent notamment lui accorder une pleine liberté de manœuvre terrestre et aérienne et coopérer pleinement dans le cadre du déploiement des effectifs restants de la Mission. Troisièmement, sachant que la frontière s'étend sur environ 2 100 kilomètres et que les infrastructures routières sur place sont extrêmement limitées, la FISNUA aura besoin de davantage de moyens aériens, notamment quatre hélicoptères polyvalents et deux avions de reconnaissance spécialisés. Je demande instamment aux membres du Conseil de collaborer avec les parties pour créer des conditions propices à la bonne exécution de ce mandat.

Les deux Gouvernements ont montré qu'ils sont capables de s'entendre pour aller de l'avant, comme ils l'ont fait tout récemment en ce qui concerne la frontière. L'engagement international en vue de la mise en œuvre des engagements existants est donc essentiel pour renforcer la confiance mutuelle et créer un environnement propice aux négociations sur le statut final d'Abyei. C'est dans cet esprit que j'encourage les membres du Conseil à autoriser dans un premier temps l'appui de la FISNUA à la création du Mécanisme de surveillance des frontières, et dans un deuxième temps, à aborder avec les parties la question du retrait de leurs forces de la région d'Abyei afin de permettre le retour des personnes déplacées et une migration pacifique pour empêcher une grave détérioration de la situation au cours des mois à venir.

(*l'orateur reprend en français*)

Pour terminer, je voudrais remercier le Gouvernement éthiopien pour son engagement dans la FISNUA et ses soldats pour leurs efforts très proactifs en vue de se déployer et de commencer à mettre en œuvre le mandat dans des circonstances qui constituent un grand défi.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ladsous de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Osman (Soudan) (*parle en arabe*) : Madame la Présidente, je tiens tout d'abord à vous féliciter une nouvelle fois de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Votre pays est un ami africain du Soudan, et il apporte une importante contribution au maintien de la paix et de la sécurité régionales et internationales, en particulier sur notre continent, l'Afrique, et dans mon pays, le Soudan. Les pourparlers de paix sur le Darfour ont été lancés à Abuja, la capitale de votre pays.

Par votre intermédiaire, je présente à nouveau au Gouvernement et au peuple éthiopiens nos sincères condoléances pour la mort de quatre soldats éthiopiens dans l'explosion d'une mine le 2 août dans la région de Mabok, à l'est d'Abyei.

Je renouvelle par ailleurs mes félicitations à M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, pour sa nomination bien méritée. Je lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions et souligne notre volonté de coopérer avec lui à cet égard, de la même manière que nous avons coopéré étroitement avec son prédécesseur, M. Le Roy.

Le rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei (S/2011/603) indique au paragraphe 2 que sur le plan de la sécurité, la situation en Abyei est demeurée relativement calme, grâce à Dieu, au cours de la période considérée. Au paragraphe 6, il fait état aussi des progrès accomplis sur la voie de la mise en œuvre de l'Accord du 20 juin entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan, qui porte entre autres sur l'importance des négociations pour arriver à une solution politique concernant les points non encore réglés de l'Accord de paix global. Il s'agit là d'autant d'indices de la détermination du Gouvernement soudanais de résoudre l'ensemble des points non réglés par le dialogue politique.

S'agissant du déploiement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), je tiens à assurer le Conseil que le Gouvernement soudanais entend accélérer le déploiement de cette Force et lui faciliter la tâche. La preuve en est que la première étape du déploiement de cette force s'est achevée en septembre avec l'arrivée de 1 798 soldats sur les 4 200 attendus. Le Gouvernement soudanais s'est engagé à faciliter la deuxième étape du déploiement en participant à la réunion du mécanisme consultatif quadripartite pour la FISNUA, tenue à New York le 26 septembre, et au cours de laquelle ont été examinés tous les aspects relatifs au déploiement de la Force, notamment les dispositions relatives à l'obtention de terres pour qu'elle y établisse ses quartiers et celles concernant l'établissement de voies d'approvisionnement, l'appui logistique et la composante civile d'appui à ces forces. Ces détails indiquent que les deux parties sont fermement décidées à mener à bien le déploiement des troupes restantes.

La recommandation concernant la modification du mandat de la Mission afin d'y faire figurer le soutien au mécanisme de surveillance des frontières est en soi un nouvel élément positif. Elle prouve au Conseil que la coopération établie entre le Gouvernement soudanais et le Gouvernement sud-soudanais fonctionne, après qu'ils sont convenus d'un mécanisme de surveillance des frontières afin que celles-ci soient ouvertes à la circulation des citoyens et au commerce entre les deux pays frères. Il s'agit donc, encore une fois, d'un élément positif qui montre que les deux parties ont pris les mesures constructives qui s'imposent pour régler les questions en suspens et, au-delà, pour aller dans le sens d'une coopération plus large dépassant le règlement de ces questions.

À cette fin, et alors que le Conseil examine la question de l'élargissement du mandat de la Mission, nous sommes sûrs que les décisions qu'il prendra seront conformes aux recommandations contenues dans le rapport, à savoir, je le rappelle, que l'effectif de la force chargée de la surveillance des frontières ne dépassera pas 300 membres sur les 4 200 que compte la Mission, conformément aux effectifs autorisés par le Conseil dans sa résolution 1990 (2011).

Le rapport dont est saisi le Conseil recommande aussi au paragraphe 25 que la Mission soit reconfigurée de manière à ce que la force chargée de

soutenir le mécanisme de surveillance des frontières dispose de 297 membres d'unités de protection, 90 observateurs militaires et 146 éléments précurseurs. Nous comptons que le Conseil suivra la recommandation contenue au paragraphe 24 du rapport, selon laquelle les effectifs doivent pouvoir s'acquitter de leurs tâches au titre du chapitre VI de la Charte des Nations Unies, à savoir, comme je l'ai indiqué, que la surveillance des frontières a pour objectif d'en faire des frontières ouvertes qui permettent la circulation des citoyens et les échanges commerciaux entre les deux pays.

Pour ce qui est du retrait des forces des deux parties de la région d'Abyei, les membres se souviendront que j'ai affirmé dans des déclarations précédentes au Conseil que les Forces armées soudanaises ne se trouvent pas en Abyei pour y rester. Je le confirme ici une fois de plus : elles ne resteront pas en Abyei indéfiniment; elles seront retirées. Mais par retrait, il faut entendre un retrait organisé qui coïncide avec le déploiement complet des forces éthiopiennes pour éviter que ne se crée un vide sécuritaire. C'est là une des premières préoccupations du Conseil. À cet égard, je pense, avec les membres du Conseil, que les pluies saisonnières abondantes ainsi que l'absence de voies routières goudronnées, dont nous a fait part M. Ladsous dans son exposé, peuvent constituer un obstacle à la circulation des engins et des véhicules de transport des troupes de la FISNUA. Nous espérons qu'il sera tenu compte de ces facteurs durant les délibérations sur le retrait des forces. Ces entraves dues aux aléas météorologiques sont extérieures à notre volonté; elles sont du reste normales en cette période de l'année.

En conclusion, nous remercions une fois de plus le Gouvernement de l'État éthiopien frère, ainsi que le Président du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, M. Thabo Mbeki, et l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Haile Menkerios, et nous réaffirmons notre détermination de faciliter le déploiement de ces forces et de leur apporter l'appui dont elles ont besoin.

Enfin, j'ai trois brèves observations à faire. Premièrement, concernant les visas, j'affirme devant le Conseil que nous sommes entièrement disposés à octroyer des visas à tous le personnel de la FISNUA. Jusqu'à présent, la Mission du Soudan a délivré des visas à tous les demandeurs, y compris à des diplomates concernés par le déploiement de la FISNUA.

Mon deuxième point concerne la visite à Khartoum, ce samedi, de Salva Kiir, Président du Soudan du Sud, pour s'entretenir avec le Président Omer Hassan Al-Bashir. Nous attendons avec intérêt cette rencontre et espérons qu'elle se déroulera dans un climat de bonne foi et permettra d'aborder et de régler tous les problèmes restants. J'espère qu'il en sera tenu compte lorsque nous discuterons ici au Conseil de toutes les questions en suspens.

Enfin, concernant les personnes déplacées, nous espérons qu'elles pourront commencer à rentrer chez elles, maintenant qu'une force de plus de 1 700 soldats a été déployée. Cela serait un signe positif de l'efficacité de la Mission.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan du Sud.

M. Choat (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : La République du Soudan du Sud se félicite du rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei (S/2011/603). Nous remercions par ailleurs le Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie d'avoir fourni des contingents à la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, et des efforts qu'il continue de déployer en faveur de la paix et de la stabilité dans la région.

Comme le note le Secrétaire général dans son rapport, le Comité mixte de contrôle d'Abyei, composé de hauts représentants de la République du Soudan et de la République du Soudan du Sud, s'est réuni pour la première fois les 7 et 8 septembre à Addis-Abeba, en présence du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et de l'ONU. À cette réunion, un calendrier détaillé pour le retrait de toutes les forces armées de la région d'Abyei a été arrêté et signé par les membres du Comité.

Conformément aux dispositions de l'Accord d'Addis-Abeba, les forces de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) se sont retirées de la région d'Abyei pour se redéployer dans l'État du Warrap. Depuis la publication du rapport du Secrétaire général, le commandant de la Force a confirmé que les forces de l'APLS avaient respecté le plan de retrait convenu. À ce jour, les contingents des Forces armées soudanaises (FAS), elles, n'ont pas quitté la région d'Abyei, en dépit du calendrier précis qui avait été convenu au cours de la réunion du Comité mixte de contrôle d'Abyei et signé par plusieurs hauts

représentants du Gouvernement de la République du Soudan.

Les FAS doivent à présent se retirer immédiatement et sans condition de la région d'Abyei. Nous demandons respectueusement au Conseil de fixer une date butoir pour ce retrait et de tenir pour responsable quiconque ne la respectera pas. À cet égard, nous sommes également inquiets de voir que la République du Soudan a déclaré que les FAS ne pourront pas se retirer de l'Abyei tant que les institutions de la région n'auront pas été créées. Bien que la mise en place de ces institutions soit indispensable, aucun accord entre les parties ne prévoit que le retrait des contingents soit soumis à leur création.

La République du Soudan du Sud souligne qu'elle est prête à poursuivre des négociations sérieuses avec la République du Soudan sur toutes les questions en suspens. Mon gouvernement veut une paix durable dans l'Abyei. Nous souhaitons voir la situation en matière de sécurité se stabiliser sur le terrain, afin que les civils puissent rentrer chez eux en toute tranquillité.

Nous remercions le Conseil de son appui sans faille à la paix et à la stabilité dans la région. Nous sommes disposés à continuer de coopérer en ce sens avec le Conseil, les missions de maintien de la paix des Nations Unies, l'Union africaine, les partenaires régionaux et la communauté internationale.

La Présidente (*parle en anglais*) : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 45.